

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL880

présenté par  
M. Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE 33

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« interne »,

insérer les mots :

« en médecine ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 13.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.